

INSTRUCTIONS C.N.D.S 2010

COMPLEMENTS D'INFORMATION A LIRE AVANT DE REMPLIR VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

- Les comptes rendus de l'utilisation des subventions versées en 2009 doivent-être les plus précis possible. Sans cela il ne sera pas possible de donner une suite favorable à la demande 2010.
- La priorité sera donnée aux dossiers dont les demandes de subventions s'inscriront dans un projet de développement de l'association.
- Il n'est pas nécessaire de faire plusieurs fiches « action » pour un même projet. Cela nécessite d'être le plus précis possible dans la rédaction de la fiche « action » : description des différentes étapes (stages, actions de formation, ...liés à ce projet).

ATTENTION :

LE NOMBRE DE FICHES ACTIONS EST LIMITÉ (HORS PSE)

POUR LES ASSOCIATIONS (OU SECTION D'OMNISPORTS) A **6 FICHES ACTIONS**

POUR LES COMITES DEPARTEMENTAUX A **8 FICHES ACTIONS**

Le seuil de subvention est de 600 euros, toutes les demandes inférieures ne seront pas prises en compte

3/ Publics cibles

Les jeunes scolarisés (moins de 20 ans), les habitants des quartiers en difficulté, les personnes en situation de handicap (favoriser la mixité des publics), les seniors (activités physiques et sportives comme facteur de santé) et les actions en faveur des pratiques sportives féminines.

2/ Thématiques prioritaires du CNDS 2010

- ✓ Aide à l'accès au club
- ✓ Aide à l'emploi
- ✓ Aide directe à l'activité sportive
- ✓ Santé et éthique sportive
- ✓ Activités péri et extra scolaires
- ✓ Développement durable
- ✓ Pratiques féminines et accès aux responsabilités
- ✓ Développement des sports de nature
- ✓ Aide à l'accès au sport de haut niveau
- ✓ Promotion du sport
- ✓ Aide à la formation

- ✓ Développement du mouvement sportif

Le Plan Sport Emploi : il vise à favoriser la professionnalisation des associations sportives, à travers une aide financière dégressive sur 4 ans. Cette aide est soumise à des règles précises et doit faire l'objet d'un entretien préalable avec le responsable du Plan Sport Emploi de la Direction Départementale.

L'accompagnement éducatif :

Il consiste au développement des activités sportives dans les collèges et les écoles primaires, en particulier de 16 à 18h, pouvant permettre l'intervention des associations sportives durant ce temps périscolaire. Ce dispositif est sous la responsabilité du chef d'établissement. Ce dispositif concerne tous les collèges de la Haute-Savoie et les écoles primaires du réseau ambition réussite.

Les associations qui souhaitent présenter un projet dans le cadre de l' « accompagnement éducatif » doivent se rapprocher des établissements scolaires afin de mettre en place ce partenariat (convention type à signer).

Il est aussi nécessaire que les associations puissent tenir informé assez rapidement la DDCS de leur intention de rentrer dans ce dispositif (04 50 88 41 36).

Conseils pour remplir votre dossier de demande de subvention :

Le dossier de subvention doit comporter au minimum une fiche action

- Les différentes actions doivent être décrites et budgétisées de façon précise, l'association s'engageant à mener à bien les actions financées (la précision de la description des actions constitue un des critères d'évaluation de celles-ci et de l'octroi de la subvention).
- Concernant les fiches « action », le total des subventions demandées au titre du CNDS sur les budgets prévisionnels des actions doit être inclus dans la demande de subvention CNDS du budget global du club (ou du C.D.). Il est opportun de le préciser en « recettes » : CNDS « développement des pratiques » ou CNDS « action 1 » ou CNDS « action 2 »
- Les demandes de subventions inférieures à 600 euros ne seront pas prises en compte

Pour les associations affiliées à deux fédérations (ex : FF Ski et UFOLEP), un seul dossier sera pris en compte.

Pour les clubs déclarés multisports, les demandes faites par le club père au titre de chaque section devront être signées conjointement par le responsable de la section et par le Président de l'association.

Pièces à joindre au dossier

- Pour un renouvellement ou une première demande de subventions: (les clubs, C.D.)

Joindre le dernier compte-rendu d'assemblée générale faisant apparaître le rapport d'activité de la saison 2009

Joindre le compte de résultats de la saison écoulée et le bilan (actif / passif) signés et tamponnés par le président
1 original de votre RIB (pas de photocopie)

Les comptes-rendus d'utilisation des subventions 2009

- Uniquement dans l'exemplaire du dossier qui est remis à la DDCS, joindre 2 enveloppes demi format libellées à votre adresse et timbrées à 0,90 euros chacune ;

- Pour les dossiers des CD uniquement : Concernant l'exemplaire du dossier remis au CDOS ; joindre une enveloppe grand format affranchie avec l'adresse de votre comité régional.

Modalités de dépôt du dossier :

DATE LIMITE DE RETOUR LE 1er Mars 2010

Le dossier dûment renseigné et COMPLET devra parvenir :

- Pour clubs et CD, 1 exemplaire à la DDCS de HAUTE-SAVOIE
- Pour les clubs uniquement, 1 exemplaire à votre COMITE DEPARTEMENTAL
- Pour les CD uniquement, 1 exemplaire au CDOS

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

**La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Pôle Sport et Formations**

Cité Administrative Rue Dupanloup 74040 ANNECY cedex
fax 04 50 88 40 03

☎ Francine BESSE 04 50 88 41 36 **courriel** : francine.besse@jeunesse-sports.gouv.fr

☎ Laurent LACASA 04 50 88 48 79 **courriel** : laurent.lacasa@jeunesse-sports.gouv.fr

☎ Jean-Philippe WINIARSKI 04 50 88 43 07 **courriel** : jean-philippe.winiarski@jeunesse-sports.gouv.fr

Le Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB 74)

Maison départementale des sports 97A avenue de Genève 74000 ANNECY

☎ 04 50 57 76 63 ou 04 50 67 41 70 fax 04 50 67 36 98 courriel crib74@wanadoo.fr